



« La Huppe du Paradou »
8, Allée des mûriers
44760 La Bernerie en Retz
<http://www.huppeduparadou.com>

RÉFLEXIONS SUR LE PROJET PHYTOLAB.

La Huppe du Paradou demande que les points suivants soient pris en compte avant la finalisation du projet relatif au rétablissement du chemin des douaniers de La Boutinardière au Plan d'eau. L'Association :

- **Demande la mise en œuvre, suivant la procédure ad hoc, d'un plan de sécurisation des falaises en procédant aux purges et stabilisations nécessaires dans les zones relevées par le rapport Phytolab et ses annexes.** Cette phase préliminaire doit faire l'objet d'un traitement en procédure d'urgence avec l'aval des autorités compétentes de l'Etat et des Affaires maritimes.

- **Constate que le règlement des problèmes liés au foncier est un préalable indispensable au démarrage du projet.**

- **N'adhère pas au contournement du chemin côtier par la Rue de la Boutinardière, le chemin des Pierres Folles et la rue du Trou de l'Enfer et demande l'application de l'article L 160-6 de la loi du 31 Décembre 1976.** L'Association demande que le foncier, dans ce secteur, soit réglé avec les riverains. Cette phase est nécessaire pour solutionner le problème des eaux pluviales qui génère des nuisances importantes aux riverains et conduit à l'érosion importante des hauts de falaise dans ce secteur.

- **Demande qu'une réflexion soit conduite par Phytolab dans les aménagements envisagés dans le vallon des Versanes. Le volume d'eau à traiter lors de pluies abondantes doit être pris en compte (l'idée de création de zones de rétention est favorablement accueillie) et le traitement du rejet en mer doit être totalement revu.**

- **Prend acte que la municipalité renonce à l'élargissement de l'impasse de Crève-cœur en raison de problèmes générés aux accès des propriétés riveraines.**

- **Refuse les solutions des contournements envisagés au niveau de Roche Marie et de la Patorie. L'Association considère le cheminement des piétons le long du RD 97 (Route de Pornic) comme extrêmement dangereux. Le trafic routier atteint désormais un niveau incompatible avec la sécurité des piétons (la moyenne journalière en 2004 était de : 3368 VEHICULES PAR JOUR selon les données de la DDE). Par**

ailleurs, le foncier n'est pas réglé dans cette zone. L'Association propose une solution comprenant un enrochement associé à des passages, en encorbellements, sous forme de passerelles réalisées en planches issues de bois exotiques. Un complément d'étude, dans ces deux secteurs, paraît nécessaire, mais il ne doit pas retarder le démarrage du projet.

- **Approuve les aménagements** prévus dans l'espace protégé des Roches Dorées et l'extension foncière envisagée.

- **Souhaite qu'une concertation soit entreprise avec les propriétaires** concernés par le remodelage des extrémités des voies d'accès à la Grande Plage.

- **Prend note, après concertation avec la Municipalité, que le projet d'aménagement de la Place Bellevue et du Square est un projet d'aménagement de Centre ville et non du chemin du littoral.**

- **Approuve les aménagements envisagés sur la Grande Plage, le choix du mobilier urbain, des essences végétales retenues et des aménagements paysagés dans tout le projet.**

-**Propose que la première phase des travaux permette de retrouver la continuité littorale du chemin entre La Boutinardière et la plage de la Rinais.** Dans cette première tranche de travaux devraient être également intégrés les aménagements prioritaires des extrémités de rues entre Les Roches Dorées et la Grande Plage.

Pour l'Association, le projet représente un aspect attractif pour la commune de La Bernerie en Retz, cependant l'aspect financier semble tout à fait incomplet. Dans l'enveloppe prévisionnelle annoncée, d'un montant estimé à 3,3 Millions d'Euros, les acquisitions foncières indispensables ne sont pas évaluées et comptabilisées. L'Association demande:

- la présentation, aux Bernériens, d'un chiffrage complet associé à un calendrier de réalisation s'appuyant sur un plan de financement détaillé,

- que la réalisation de ce projet soit étalée dans le temps afin de ne pas accroître la pression fiscale actuelle.

Le 16 Mars 2006

Le Président
L Brunel